

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 mars 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers MM. Denis Vincent, Robert A. Laurence et Rénald Gabriele.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-03-251 ORDRE DU JOUR

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 mars 2013 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 4 mars 2013 ainsi que séance extraordinaire du 11 mars 2013
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.2 Comité Jeunesse La Presqu'Île / Campagne de financement 2013-2014 / Aide financière
 - 4.3 Centre de femmes La Moisson / Dîner spaghetti / Campagne annuelle de financement 2013 / Aide financière
 - 4.7 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Souper gastronomique *Hymne au printemps* / Achat de billets
 - 4.8 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2013 / Achat de billets
 - 4.9 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2013
 - 4.10 Nomination / Conseil d'administration / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes
 - 4.11 Voies ferrées / Canadien Pacifique / Bruit et vibrations / Vitesse excessive des trains
 - 4.12 Voies ferrées / Canadien National / Pollution sonore / Sifflements
 - 4.13 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala mérite en histoire 2013 / Aide financière
5. **GREFFE**
 - 5.3 Politique de gestion contractuelle / Modification

- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes
 - 6.2 Rapport d'activités du trésorier – année 2012
 - 6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1632 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage et éclairage / Partie de la rue des Sapins et rue des Cerisiers / Approbation du MAMROT
 - 6.4 Emprunt temporaire / Règlement n° 1653 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie des rues Mozart, Beethoven et Ravel / Rues Strauss, Chopin et Lully / Approbation du MAMROT
- 7. RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier
 - 7.2 Service des travaux publics / Prolongation / Nomination / Directeur par intérim
 - 7.3 Service des travaux publics / Prolongation / Nomination / Contremaître – Parcs et espaces verts par intérim
 - 7.4 Service des travaux publics / Prolongation / Nomination / Chef de division – Entretien des infrastructures par intérim
- 8. COMMUNICATIONS**
- 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
- 10. ARTS ET CULTURE**
 - 10.1 Ratification / Entente / Accès / Livres numériques de langue anglaise
 - 10.2 Ententes / Accès aux bases de données / Autorisation de signature
- 11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-15 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Crevier
- 12. PROTECTION PUBLIQUE**
- 13. TRAVAUX PUBLICS**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-06 / Location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-08 / Location / Camionnettes, voiture hybride et mini fourgonnette
 - 13.3 Critères d'évaluation et de pondération / Fourniture de services d'agents de sécurité
 - 13.4 Critères d'évaluation et de pondération / Fourniture de services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable
 - 13.5 Disposition de biens abandonnés / 1040, avenue André-Chartrand
- 14. EAUX**
- 15. SERVICES TECHNIQUES**
 - 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-09 / Construction et aménagement d'un terrain de pétanque dans le parc Louise-Joseph
 - 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1652.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Maurice-Richard, Jean-Béliveau, Toe-Blake et Jacques-Plante / Règlement n° 1652
 - 15.3 Conduite d'égout pluvial / Lot 5 111 833 / Route Harwood / Partage des coûts
 - 15.4 Ordre de changement n° 2 / Travaux de réhabilitation du réseau routier 2012 – rue Forbes

- 15.5 Ordres de changement n^{os} 113 et 114 / Construction du Centre multisports / Règlement n^o 1601
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 401-110-13-R1605.3 / Services professionnels / Surveillance / Construction d'un nouvel émissaire sanitaire / Règlement n^o 1605

16. URBANISME

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n^o 1274-13 / Modification / Émission / Permis de lotissement
- 18.2 Avis de motion / Règlement n^o 1274-13 / Modification / Émission / Permis de lotissement
- 18.3 Adoption premier projet / Règlement n^o 1275-180 / Agrandissement, création et déplacement de zones / Abrogation et création de grilles des usages et normes / Zones visées : H1-660, H1-669, H1-671, I1-669, I2-645, I2-646 et I2-671 / Secteur de la rue Marier à l'ouest de la rue de Tonnancour
- 18.4 Avis de motion / Règlement n^o 1275-180 / Agrandissement, création et déplacement de zones / Abrogation et création de grilles des usages et normes / Zones visées : H1-660, H1-669, H1-671, I1-669, I2-645, I2-646 et I2-671 / Secteur de la rue Marier à l'ouest de la rue de Tonnancour
- 18.5 Adoption / Règlement n^o 1275-174 / Abrogation de zones / Repositionnement de limites de zones / Modification de grilles des usages et normes / Zones visées : P1-615, P1-656, H1-622, H1-623, H1-624, H1-626, H1-653, H1-664 et H3-657 / Secteur des rues Marier et des Tilleuls
- 18.6 Adoption / Règlement n^o 1275-179 / Zone I2-646 / Ajout usage / Commerce de détail de bois et de matériaux de construction / Secteur de la rue Rodolphe-Besner et de la route Harwood
- 18.7 Adoption / Règlement n^o 1275-181 / Zone I2-128 / Ajout usage / Industrie de prestige / Secteur des rues F.-X.-Tessier et Marie-Curie
- 18.8 Adoption second projet / Règlement n^o 1275-183 / Autorisation / Disposition « projet intégré » / Zone industrielle mixte I2-752 / Secteur rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

13-03-252 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 4 mars 2013;
- séance extraordinaire du 11 mars 2013.

« ADOPTÉE »

13-03-253 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-03-254 COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE / CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2013-2014 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par Comité Jeunesse La Presqu'île dans le cadre de sa campagne de financement 2013-2014;

CONSIDÉRANT que cet organisme a pour mission de répondre aux besoins et aux problématiques reliés à la jeunesse en plus d'éduquer et sensibiliser la population à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à Comité Jeunesse La Presqu'île à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne de financement 2013-2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-255 CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / DÎNER SPAGHETTI / CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT 2013 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner spaghetti organisé par le Centre de femmes La Moisson dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2013;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif œuvre sur tout le territoire de Vaudreuil-Soulanges et qu'il a pour mission d'être un lieu d'échange et de croissance pour les femmes dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de développer leur autonomie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé à Centre de femmes La Moisson à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-256 MAISON FÉLIX-LECLERC DE VAUDREUIL / SOUPER GASTRONOMIQUE *HYMNE AU PRINTEMPS* / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper gastronomique *Hymne au printemps* au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de six (6) billets au montant de cent cinquante dollars (150 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper gastronomique *Hymne au printemps* au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil qui se tiendra le 18 avril 2013;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-257 SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES 2013 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT la tenue de la 10^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la mission première du Salon consiste à amasser des fonds qui seront entièrement versés à la Fondation du CSSS de Vaudreuil-Soulanges, volet-hôpital;

CONSIDÉRANT que le maire, M. Guy Pilon, agira à titre de président d'honneur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister au Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 15 mai 2013;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-258 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ASSISES ANNUELLES 2013

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de tous les membres du Conseil, ainsi que la directrice générale et le directeur général adjoint, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Palais des congrès de Montréal du 9 au 11 mai 2013;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de huit cent quatre-vingt-quinze dollars (895 \$) par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-259 NOMINATION / CONSEIL D'ADMINISTRATION / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Jean-Pierre Champagne soit nommé à titre de membre du conseil d'administration du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes en remplacement de M. Denis Ladouceur.

« ADOPTÉE »

13-03-260 VOIES FERRÉES / CANADIEN PACIFIQUE / BRUIT ET VIBRATIONS / VITESSE EXCESSIVE DES TRAINS

CONSIDÉRANT que le haut niveau de bruit et les fortes vibrations engendrés par le passage des trains sur les voies ferrées du Canadien Pacifique empêchent les résidents des secteurs avoisinants de jouir de leur propriété;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de plaintes liées à cette situation;

CONSIDÉRANT que cette situation résulte de la vitesse excessive à laquelle circulent les trains;

CONSIDÉRANT que les résidents de plusieurs villes environnantes subissent des inconvénients semblables résultant de la vitesse excessive des trains sur les voies ferrées du Canadien Pacifique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite assurer à ses citoyens la meilleure qualité de vie possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice générale soit mandatée afin de transmettre au nom du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion une demande à Transports Canada afin de faire réduire la vitesse des trains de marchandises circulant sur les voies ferrées du Canadien Pacifique de manière à permettre aux résidents la jouissance paisible de leur propriété;

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités voisines sur le territoire desquelles sont présentes des voies ferrées du Canadien Pacifique.

« ADOPTÉE »

13-03-261 VOIES FERRÉES / CANADIEN NATIONAL / POLLUTION SONORE / SIFFLEMENTS

CONSIDÉRANT la pétition déposée lors de la séance du Conseil tenue le 4 mars 2013 par un groupe de citoyens du secteur Clichy relative aux nuisances sonores engendrées par les sifflements des trains utilisant les voies ferrées du Canadien National au point milliaire 26.65;

CONSIDÉRANT que ces sifflements sont inutiles et qu'ils ont été arrêtés sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite assurer à ses citoyens la meilleure qualité de vie possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice générale soit mandatée afin de transmettre au nom du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion une demande à Transports Canada afin de faire cesser l'utilisation des sifflements de trains du Canadien National à cet endroit;

QUE la directrice générale soit également autorisée à entreprendre avec Transports Canada des négociations sur les conditions d'une entente à cette fin.

« ADOPTÉE »

13-03-262 SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SUROÏT / GALA MÉRITE EN HISTOIRE 2013 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le Gala Mérite en histoire vise à promouvoir l'intérêt, le goût et la connaissance de l'histoire du Québec auprès des jeunes, à valoriser l'enseignement de l'histoire, promouvoir et valoriser l'histoire locale, régionale et nationale du Québec et à souligner le travail des élèves méritants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à la Société nationale des Québécois du Suroît à titre d'aide financière pour l'organisation et la réussite du Gala Mérite en histoire 2013 qui se déroulera le 1^{er} avril 2013 à Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-263 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE / MODIFICATION

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle en vertu de la résolution 10-12-1076;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite politique afin d'y ajouter des mesures visant à assurer un traitement équitable des soumissionnaires dans le cadre d'un appel d'offres pour services professionnels soumis à la condition prévue à l'article 8 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* (C-19, r. 2);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ajouté à la Politique de gestion contractuelle la section suivante :

8. Mesures visant à assurer un traitement équitable des soumissionnaires dans le cadre d'un appel d'offres pour services professionnels soumis à la condition prévue à l'article 8 du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels (C-19, r. 2)

Constitue un établissement au sens de l'article 8 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* (le Règlement) une place d'affaires respectant les conditions suivantes :

- elle occupe une superficie intérieure minimale de 75 mètres carrés;
- deux personnes, dont au moins une membre de l'ordre de la profession qui fait l'objet de l'appel d'offres, y œuvrent à temps plein;
- la place d'affaires du fournisseur respecte la réglementation de la municipalité où elle est située et fait l'objet d'un certificat d'occupation délivré à son nom.

Dans le cas de tout appel d'offres où la condition de l'article 8 du Règlement est prévue, le représentant autorisé du soumissionnaire doit attester dans une déclaration assermentée qu'il respecte les conditions précitées et fournir un certificat d'occupation de la municipalité où est située sa place d'affaires

QUE cette section entre en vigueur le 15 avril 2013.

« ADOPTÉE »

13-03-264 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 22 février 2013 totalisant un montant de trois millions cinq cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-huit cents (3 546 596,58 \$).

13-03-265 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – ANNÉE 2012

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du rapport annuel du trésorier, M. Marco Pilon, OMA, FCPA, FCGA, sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

« ADOPTÉE »

**13-03-266 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1632 / PLANS ET DEVIS /
SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE
ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE LA RUE DES SAPINS ET RUE DES CERISIERS /
APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 12 mars 2013, le Règlement d'emprunt n° 1632 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie de la rue des Sapins et la rue des Cerisiers en décrétant un emprunt de cinq cent cinquante-cinq mille dollars (555 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cinq cent cinquante-cinq mille dollars (555 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**13-03-267 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1653 / PLANS ET DEVIS /
SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE,
BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES MOZART, BEETHOVEN ET
RAVEL / RUES STRAUSS, CHOPIN ET LULLY / APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 12 mars 2013, le Règlement d'emprunt n° 1653 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Mozart, Beethoven, Ravel ainsi que les rues Strauss, Chopin et Lully en décrétant un emprunt de deux millions soixante-huit mille dollars (2 068 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit deux millions soixante-huit mille dollars (2 068 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

13-03-268 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 25 février 2013 par M. Pierre-Luc Séguin, chef de division – Entretien des infrastructures par intérim;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Yvon Bouffard à titre de journalier temporaire au sein du Service des travaux publics pour la période comprise entre le 26 février 2013 et le 7 septembre 2013, et ce, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus temporaires (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-269 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION / NOMINATION / DIRECTEUR PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la résolution 12-11-1025;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, à l'effet de prolonger la nomination de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, au poste de directeur par intérim du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prolonge la nomination de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, au poste de directeur par intérim du Service des travaux publics, et ce, jusqu'au 2 avril 2013;

QU'il est entendu que M. Van Neste bénéficie du montant forfaitaire de trois cents dollars (300 \$) par semaine, le tout conformément à l'article 16.01 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-270 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION / NOMINATION / CONTREMAÎTRE – PARCS ET ESPACES VERTS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la résolution 12-11-1027;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, à l'effet de prolonger la nomination de M^{me} Katryne Delisle, préposée à l'horticulture, au poste de contremaître – Parcs et espaces verts par intérim;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prolonge la nomination de M^{me} Katryne Delisle, préposée à l'horticulture, au poste de contremaître – Parcs et espaces verts par intérim, et ce, jusqu'au 27 mars 2013;

QU'il est entendu que M^{me} Delisle bénéficie du montant forfaitaire de trois cents dollars (300 \$) par semaine, le tout conformément à l'article 16.01 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-03-271 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION / NOMINATION /
CHEF DE DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la résolution 12-11-1026;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, à l'effet de prolonger la nomination de M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, au poste de chef de division – Entretien des infrastructures par intérim;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prolonge la nomination de M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, au poste de chef de division – Entretien des infrastructures par intérim, et ce, jusqu'au 2 avril 2013;

QU'il est entendu que M. Séguin bénéficie du montant forfaitaire de trois cents dollars (300 \$) par semaine, le tout conformément à l'article 16.01 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-272 RATIFICATION / ENTENTE / ACCÈS / LIVRES NUMÉRIQUES DE LANGUE ANGLAISE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de permettre aux usagers de la bibliothèque d'avoir accès à des livres numériques de langue anglaise;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifiée l'entente d'une durée de trois (3) années intervenue le 1^{er} février 2013 entre la Ville et le fournisseur de livres numériques de langue anglaise OverDrive inc.;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-273 ENTENTES / ACCÈS AUX BASES DE DONNÉES / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, dans les limites prescrites par le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, les contrats relatifs à l'accès aux différentes bases de données ainsi que tout autre document inhérent à ces contrats;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-03-274 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-15 /
FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX DANS LE PARC
CREVIER**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le parc Crevier, quatre (4) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 14 mars 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 14 mars 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Équipements récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis (Québec), G6V 9E6, pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le parc Crevier, et ce, pour un montant totalisant quarante-neuf mille cent cinq dollars et quatre-vingt-deux cents (49 105,82 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-15;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux.

« ADOPTÉE »

**13-03-275 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-06 /
LOCATION DE BALAIS DE RUE AVEC OPÉRATEUR ET D'UN CAMION-CITERNE
AVEC OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur, cinq (5) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 mars 2013 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, quatre (4) des cinq (5) soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-06;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Balaye-Pro inc., 280, montée de Liesse, Saint-Laurent (Québec), H4T 1N8, pour la location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur, et ce, aux taux unitaires suivants :

- location de balais de rue avec opérateur au taux horaire de soixante-huit dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (68,99 \$), incluant les taxes applicables;
- location d'un camion-citerne équipé d'un bras articulé avec opérateur au taux horaire de soixante-dix-huit dollars et dix-huit cents (78,18 \$), incluant les taxes applicables;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-06;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-03-276 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-08 / LOCATION /
CAMIONNETTES, VOITURE HYBRIDE ET MINI FOURGONNETTE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location de camionnettes, d'une voiture hybride et d'une mini fourgonnette, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 mars 2013 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-08;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Location Sauvageau inc., 521, Côte Joyeuse, Saint-Raymond (Québec), G3L 4A9, pour la location de camionnettes, d'une voiture hybride et d'une mini fourgonnette, et ce, aux taux unitaires suivants :

- location d'une camionnette de type Ford F-150 XL au taux hebdomadaire de deux cent cinquante et un dollars et trente-cinq cents (251,35 \$), incluant les taxes applicables;
- location d'une camionnette de type Ford F-350 XL 4X4 au taux hebdomadaire de trois cent quatorze dollars et quatre-vingt-treize cents (314,93 \$), incluant les taxes applicables;
- location d'une voiture hybride de type Toyota Prius au taux hebdomadaire de deux cent soixante-quinze dollars et soixante-treize cents (275,73 \$), incluant les taxes applicables;
- location d'une mini fourgonnette 7 passagers au taux hebdomadaire de deux cent soixante-cinq dollars et trois cents (265,03 \$), incluant les taxes applicables;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-08;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de camionnettes, d'une voiture hybride et d'une mini fourgonnette et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-277

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / FOURNITURE DE SERVICES D'AGENTS DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 27 février 2013, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-13-17 à l'égard de la fourniture de services d'agents de sécurité;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

13-03-278

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / FOURNITURE DE SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 27 février 2013, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-13-16 à l'égard de la fourniture de services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

13-03-279 DISPOSITION DE BIENS ABANDONNÉS / 1040, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 13 décembre 2012, récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 1040, avenue André-Chartrand;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits biens est introuvable;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Pierre-Luc Séguin, chef de division – Entretien des infrastructures par intérim, à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Pierre-Luc Séguin, chef de division – Entretien des infrastructures par intérim, soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 1040, avenue André-Chartrand;

QUE M. Séguin soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, les biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

13-03-280 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-09 / CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE DANS LE PARC LOUISE-JOSEPHTE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la construction et l'aménagement d'un terrain de pétanque dans le parc Louise-Josephite, onze (11) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 mars 2013 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-09;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les entreprises de construction Ventec inc., 5600, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec), H4C 1V1, pour la construction et l'aménagement d'un terrain de pétanque dans le parc Louise-Josephite, et ce, pour un montant de cent soixante mille cent seize dollars et quarante-huit cents (160 116,48 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-09;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux.

« ADOPTÉE »

13-03-281 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1652.1 / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE DES RUES MAURICE-RICHARD, JEAN-BÉLIVEAU, TOE-BLAKE ET JACQUES-PLANTE / RÈGLEMENT N° 1652

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Maurice-Richard, Jean-Béliveau, Toe-Blake et Jacques-Plante, quatre (4) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 7 mars 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 11 mars 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Dessau inc., 3051, rue du Plateau, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Maurice-Richard, Jean-Béliveau, Toe-Blake et Jacques-Plante, et ce, pour un montant totalisant cinquante-quatre mille trente-huit dollars et vingt-cinq cents (54 038,25 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1652.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1652.

« ADOPTÉE »

13-03-282 CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL / LOT 5 111 833 / ROUTE HARWOOD / PARTAGE DES COÛTS

CONSIDÉRANT que le projet de développement commercial de Garage D. Lafleur (3091-6225 Québec inc.) sur le lot 5 111 833 a été approuvé par la résolution 13-01-065;

CONSIDÉRANT que le promoteur doit gérer ses eaux pluviales avec rétention sur son terrain;

CONSIDÉRANT que la route Harwood à cet endroit n'a pas de fossé sur le côté est et que le fossé du côté ouest est trop haut pour recevoir les eaux pluviales dudit projet;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de construire sur la propriété publique un égout pluvial le long du côté est de la route Harwood afin d'acheminer les eaux pluviales vers le fossé existant du chemin de la Petite-Rivière;

CONSIDÉRANT que les puisards proposés à l'extérieur de la chaussée de la route Harwood serviront à recevoir ses eaux de ruissellement améliorant ainsi sa gestion;

CONSIDÉRANT que le promoteur est responsable de l'exécution de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville assumera 50 % des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant de onze mille sept cents dollars (11 700 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE Garage D. Lafleur soit autorisé à exécuter sur une partie du lot 1 678 085, propriété de la Ville, les travaux de construction d'un égout pluvial tels qu'ils apparaissent à une estimation préparée par la firme CDGU inc., en date du 22 février 2013, dans son dossier 020-993-01;

QUE la Ville s'engage à rembourser à Garage D. Lafleur, pour 50 % des coûts des travaux, jusqu'à concurrence de onze mille sept cents dollars (11 700 \$), taxes applicable non comprises, et ce, sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-03-283 ORDRE DE CHANGEMENT N^o 2 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER 2012 – RUE FORBES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n^o2 relié au projet « Travaux de réhabilitation du réseau routier 2012 – rue Forbes » totalisant un crédit de trois mille six cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante et un cents (3 685,51 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

13-03-284 ORDRES DE CHANGEMENT N^{os} 113 ET 114 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^o 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 113 et 114 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n^o 1601 » totalisant un montant de trente-deux mille quatre-vingt-dix-huit dollars et vingt et un cents (32 098,21 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1601.

« ADOPTÉE »

13-03-285 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-13-R1605.3 / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉMISSAIRE SANITAIRE / RÈGLEMENT N^o 1605

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue d'effectuer la surveillance des travaux de construction d'un nouvel émissaire sanitaire, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 14 mars 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 14 mars 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 465, avenue Saint-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, pour les services professionnels en vue d'effectuer la surveillance des travaux de construction d'un nouvel émissaire sanitaire, et ce, pour un montant totalisant cinquante-six mille trois cent trente-sept dollars et soixante-quinze cents (56 337,75 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n^o 401-110-13-R1605.3;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1605.

« ADOPTÉE »

13-03-286 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1274-13 / MODIFICATION / ÉMISSION / PERMIS DE LOTISSEMENT

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1274-13 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 concernant l'émission d'un permis de lotissement »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 avril 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-03-287 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1274-13 / MODIFICATION / ÉMISSION / PERMIS DE LOTISSEMENT

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 concernant l'émission d'un permis de lotissement.

13-03-288 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-180 / AGRANDISSEMENT, CRÉATION ET DÉPLACEMENT DE ZONES / ABROGATION ET CRÉATION DE GRILLES DES USAGES ET NORMES / ZONES VISÉES : H1-660, H1-669, H1-671, I1-669, I2-645, I2-646 ET I2-671 / SECTEUR DE LA RUE MARIER À L'OUEST DE LA RUE DE TONNANCOUR

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-180 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin :

- d'agrandir la zone résidentielle H1-660 à même une partie des zones industrielles I1-669 et I2-671
- de créer les nouvelles zones résidentielles H1-669 et H1-671
- d'abroger la grille des usages et normes des zones industrielles I1-669 et I2-671
- de créer la grille des usages et normes pour les nouvelles zones résidentielles H1-669 et H1-671
- de déplacer la zone tampon de la zone industrielle I2-671 et de la relocaliser à même la zone industrielle I2-645
- de créer une nouvelle zone tampon sur une partie de la zone industrielle I2-646 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 avril 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-03-289 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-180 / AGRANDISSEMENT, CRÉATION ET DÉPLACEMENT DE ZONES / ABROGATION ET CRÉATION DE GRILLES DES USAGES ET NORMES / ZONES VISÉES : H1-660, H1-669, H1-671, I1-669, I2-645, I2-646 ET I2-671 / SECTEUR DE LA RUE MARIER À L'OUEST DE LA RUE DE TONNANCOUR

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin :

- d'agrandir la zone résidentielle H1-660 à même une partie des zones industrielles I1-669 et I2-671
- de créer les nouvelles zones résidentielles H1-669 et H1-671
- d'abroger la grille des usages et normes des zones industrielles I1-669 et I2-671
- de créer la grille des usages et normes pour les nouvelles zones résidentielles H1-669 et H1-671
- de déplacer la zone tampon de la zone industrielle I2-671 et de la relocaliser à même la zone industrielle I2-645
- de créer une nouvelle zone tampon sur une partie de la zone industrielle I2-646.

13-03-290 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-174 / ABROGATION DE ZONES / REPOSITIONNEMENT DE LIMITES DE ZONES / MODIFICATION DE GRILLES DES USAGES ET NORMES / ZONES VISÉES : P1-615, P1-656, H1-622, H1-623, H1-624, H1-626, H1-653, H1-664 ET H3-657 / SECTEUR DES RUES MARIER ET DES TILLEULS

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 février 2013 un projet de règlement portant le n° 1275-174;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-174 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-174 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- d'abroger les zones et grilles des usages et normes P1-615, H1-623 et H1-624
- de repositionner les limites des zones H1-622, H1-626, H1-653, H3-657, P1-656 et H1-664 en fonction du plan directeur des rues projetées, du cours d'eau Dorion et de zones humides
- de modifier la grille des usages et normes des zones H1-626, H1-653 et H1-664 pour réduire la profondeur minimale des lots à 28 mètres ».

« ADOPTÉE »

13-03-291 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-179 / ZONE I2-646 / AJOUT USAGE / COMMERCE DE DÉTAIL DE BOIS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION / SECTEUR DE LA RUE RODOLPHE-BESNER ET DE LA ROUTE HARWOOD

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 février 2013 un projet de règlement portant le n° 1275-179;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-179 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-179 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser, dans la zone I2-646, l'usage « (6533) Commerce de détail de bois et de matériaux de construction ».

« ADOPTÉE »

13-03-292 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-181 / ZONE I2-128 / AJOUT USAGE / INDUSTRIE DE PRESTIGE / SECTEUR DES RUES F.-X.-TESSIER ET MARIE-CURIE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 février 2013 un projet de règlement portant le n° 1275-181;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-181 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-181 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre l'usage Industrie de prestige (I1) dans la zone I2-128 ».

« ADOPTÉE »

13-03-293 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-183 / AUTORISATION / DISPOSITION « PROJET INTÉGRÉ » / ZONE INDUSTRIELLE MIXTE I2-752 / SECTEUR RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mars 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-183 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 mars 2013 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-183 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre la disposition « projet intégré » dans la zone industrielle mixte I2-752 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

13-03-294 AUTORISATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la direction générale, savoir :

- Installation d'une bannière du 15 au 29 mars 2013 sur la clôture du Canadien Pacifique à l'intersection de l'avenue Saint-Charles aux fins de promouvoir la Campagne annuelle de la dîme de la paroisse Saint-Michel;
- Installation d'une bannière du 27 février au 13 mars 2013 sur la clôture du Canadien Pacifique à l'intersection de l'avenue Saint-Charles annonçant la tenue de la collecte de sang Héma-Québec le 13 mars 2013 à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

13-03-295 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-03-296 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-03-297 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 45 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier